

concernant les structures, les fonctionnements, la multiplicité des acteurs, certaines habitudes de désignation dans telle ou telle structure, ici ou là. Lorsqu'on veut être aussi offensif dans ses ambitions, il faut aussi, au moment des décisions, les traduire dans une vraie rupture par rapport au passé, par rapport à des choix immédiats, par rapport à l'un ou l'autre des maux wallons. Je vous y engage donc avec force.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je partage votre avis.

QUESTION ORALE
DE M. DE LAMOTTE À M. FURLAN,
MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET
DE LA VILLE,
SUR
« LE PALAIS DES CONGRÈS EN
WALLONIE : VERS UNE GESTION
GLOBALE ? » »

QUESTION ORALE
DE MME CREMASCO À M. FURLAN,
MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET
DE LA VILLE,
SUR
« LES CENTRES DE CONGRÈS ET LE
DÉPLOIEMENT DU TOURISME
D'AFFAIRES EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte, sur «le Palais des Congrès en Wallonie: vers une gestion globale?» et la question orale de Mme Cremasco, sur «les centres de congrès et le déploiement du tourisme d'affaires en Wallonie» à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, lors de la saison d'été — si je peux me permettre l'expression -, on a vu apparaître avec beaucoup d'intérêt un projet de construction d'un nouveau centre d'affaires à Mons. C'est un projet estimé à 28 millions d'euros et qui est financé par la Région wallonne, la Ville de Mons et le FEDER. Il devrait voir le jour en 2014. Tout le monde comprend bien qu'il y a derrière cela un centre de réunion pour Mons, Capitale culturelle.

Ce qui est intéressant dans ce futur Palais des congrès à dimension exceptionnelle, c'est un architecte américain de renom qui est l'auteur du projet — Daniel Libeskind -, qui l'a dessiné. Celui qui a été retenu pour la construction du *World Trade*

Center de New York va construire chez nous, en Wallonie.

Je voudrais placer cette opportunité de construction dans une dimension plus globale au niveau de la Wallonie. Il y a effectivement en Wallonie plusieurs centres d'affaires, tourisme d'affaires, centre de congrès, des lieux où l'on peut organiser séminaires, conférences ou autres activités de ce genre. Notre Wallonie est relativement petite en termes de distances. Quand on regarde que le Palais des congrès de Bruxelles a été récemment rénové, le Palais des Congrès de Lille n'est pas loin de celui de Mons — pour sortir un peu de notre région -, il y a celui de Namur aussi et celui de Liège à plus de 150 kilomètres de Mons. Mais il y a aussi des centres d'affaires qui se développent et qui ont été financés par la Région wallonne.

Je citerai un seul exemple: c'est le Cercle de Wallonie ou le Val St-Lambert plutôt au niveau de Seraing.

Il y a, me semble-t-il, un certain nombre d'endroits qui sont subventionnés par la Région wallonne ou par les fonds européens avec le risque évident de concurrence par rapport à un certain nombre d'activités.

Lorsque l'on regarde l'ensemble de l'infrastructure, on peut s'interroger sur la nécessaire multiplication de ce genre d'édifices ou d'activités, tout en sachant que lorsque l'on regarde les comptes de ces centres de congrès, centres d'affaires, ce sont les villes qui finissent par compléter l'enveloppe budgétaire, que ce soit en termes de cotisations, de redevances ou de détachement de personnel pour pouvoir effectivement organiser la vie de ces palais des congrès. Un certain nombre d'entre eux sont plus ou moins obsolètes et d'autres sont relativement nouveaux.

Je pense que les centres de congrès ou les centres de séminaires sont effectivement une opportunité pour le redéploiement du tourisme d'affaires et des activités d'affaires au niveau de la Wallonie. Il y en a qui disposent d'une large offre hôtelière aussi à côté de ces centres; c'est un élément important pour essayer de cumuler.

J'aurais bien voulu, Monsieur le Ministre, voir s'il y a une dimension wallonne à l'ensemble de cette problématique, parce que l'on sait qu'effectivement, je vous l'ai dit, il y a des coûts inhérents au fonctionnement de ces institutions? Va-t-on vers des villes qui sont concurrentes en termes d'organisation de ces congrès ou bien est-ce que l'on peut imaginer une promotion globale au niveau de la Wallonie? Peut-on éviter que ces centres subventionnés ne soient là à se marcher sur les pieds? C'est plutôt

dans le cadre d'une appartenance wallonne que je voudrais vous poser la question, pour voir s'il y a une cohérence dans la politique qui est développée en ce qui concerne ces centres de congrès qui sont organisés par les pouvoirs locaux, qu'ils soient communaux, provinciaux ou régionaux.

Si l'on veut une Wallonie forte et cohérente réunie autour d'un même thème, j'aurais souhaité avoir votre avis par rapport à cette dimension. Surtout, si c'est subventionné par la région, le fonctionnement coûte aussi aux institutions. Cela me paraît donc un peu ridicule d'avoir cette concurrence bête et coûteuse.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Écolo). – Je m'inscris, Monsieur le Ministre, dans le propos de mon collègue Michel de Lamotte. Je voudrais d'abord signaler un autre projet.

En juillet dernier, à Libramont, la décision a été confirmée de transformer la «Foire agricole» en «*Exhibition & Congress Center*» pour un budget de 21,5 millions d'euros cette fois, dont 50% étaient apportés par la Région wallonne, dans un partenariat public-privé, soit 6,45 millions d'euros. C'est un projet de 25 000 m² qui a été imaginé par le bureau d'architectes «*Synergy International*» et qui propose un espace d'accueil, des salles modulables, restaurants, *halls* d'exposition et bureaux ainsi que, tout autour, 1 421 m² de parcelles extérieures d'exposition. Tout cela pour dire l'ampleur de ce projet à Libramont aussi, certes très intéressant, mais c'est encore un projet en plus et je reviendrai après sur celui de Mons.

Le Ministre Marcourt, dans *La Libre Belgique* du 26 juillet, assure que ce centre d'expositions et de congrès est tout à fait complémentaire, qu'il n'est pas en opposition avec ce qui se fait déjà en Wallonie et en Belgique et dans les régions frontalières proches. Vous l'aurez compris, le propos de M. de Lamotte et le mien, c'est d'avoir des chiffres et d'être sûrs que cela ne sera pas effectivement en concurrence, auquel cas, c'est un investissement qui a moins d'intérêt.

D'autre part, il y a ce projet dans le cadre de «Mons, capitale culturelle européenne 2015», où la Ville de Mons s'apprête à accueillir un nouveau centre de congrès. Le projet a été confié à Daniel Libeskind — ce qui n'a pas non plus échappé à M. de Lamotte — qui est un grand architecte. C'est intéressant d'avoir un architecte de cette renommée

qui débarque en Wallonie. Ce projet doit s'implanter tout près de la gare de Mons et des Grands Prés.

Le budget dans ce cas-ci est de 32 millions d'euros — sauf erreur de ma part et auquel cas, vous me corrigerez Monsieur le Ministre — qui sont financés à 90% par des fonds européens dans le cadre du programme «Convergence» de la Région wallonne (soit 16 millions d'euros à charge de la région).

Le *consortium* d'entreprises qui réalisera le centre de congrès a été désigné en juillet 2011 et ces deux décisions, que ce soit Libramont ou Mons arriveront en juillet. C'est pour cela que c'est important, parce qu'ici on a 6 500 m² bâtis au total avec trois *auditoriums* de 500, 200 et 100 places.

Là, par contre, ce n'est plus M. Marcourt, mais c'est le bourgmestre de Mons qui affirme vouloir «*positionner sa ville comme centre wallon du tourisme d'affaires*». «*En Wallonie et au Nord de la France, en dehors du Palais des congrès de Liège...*», dit-il «*...aucune infrastructure professionnelle de congrès n'est disponible sur le marché. Mons a sa place (...)* D'autant que le *tourisme d'affaires* génère... — et cela, ce n'est pas vous qui me contredirez — *...des revenus qui sont trois à quatre fois supérieurs à ceux du tourisme de loisirs*».

On a fait référence dans le cadre de la question de M. Borsus, justement, à cette fiche sur le tourisme d'affaires. J'attendais d'ailleurs avec impatience la réponse et je ne sais pas si vous allez pouvoir apprécier effectivement si l'offre d'infrastructures que l'on est en train d'investir en Wallonie va rencontrer une future demande. Quand je vois votre réponse adressée à M. Borsus, je me dis que tout est un peu à construire en termes de base de données et en termes de chiffres par rapport à la demande. Cela me fait un peu peur, je vous l'avoue.

Je voulais aussi revenir sur les principaux Palais des Congrès qu'il y a en Belgique, à savoir Gand, Anvers, Bruges et Louvain pour la Flandre; Charleroi, Namur et Liège en Wallonie; et enfin Bruxelles.

Le nombre de places est assez conséquent puisque Charleroi offre quand même deux salles de 350 et 500 places; Namur deux salles de 312 et 110 places; Liège cinq salles, deux de 1 000, une de 800, une de 500 et une de 250 places; Bruxelles-Square trois salles de 1 200, 500 et 300 places. Un centre international de congrès de 3 500 places est envisagé en plus au Heysel. Là, on n'a parlé que de la Wallonie dans le cadre du projet Néos. Il y a évidemment ces principaux concurrents transfrontaliers, dont parlait aussi M. de Lamotte,

que sont Maastricht et Francfort pour Liège; Bruxelles pour Namur et Charleroi; Lille pour Mons.

Donc, on perçoit au travers de ces deux grands projets notamment une volonté affirmée de déploiement de l'offre du tourisme d'affaires en Wallonie. L'affluence de ces lieux de congrès publics regroupés dans un rayon qui est minuscule, un rayon de 300 à 400 Km m'amène assez naturellement à vous poser la même question que mon collègue, c'est-à-dire l'objectivation de cette offre et la réflexion générique par rapport à cette offre. J'aurais voulu savoir quels étaient les taux de fréquentation des infrastructures existantes. Quelle est l'évolution attendue évidemment? Sur quelle référence se base-t-on pour estimer cette future fréquentation? Comment la complémentarité des différents projets est-elle orchestrée? D'autres investissements de la région sont-ils d'ores et déjà programmés dans le secteur?

Quelles sont les retombées économiques et financières attendues?

Globalement, Monsieur le Ministre, vu l'importance de l'investissement, c'est effectivement une lecture transversale globale qui prend en compte aussi les infrastructures existantes transfrontalières. Donc, tous les éléments de réponse seront les bienvenus.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Merci, chers collègues pour cette question.

D'emblée, je tiens à vous dire que je ne suis pas le ministre des centres de congrès. Ce n'est d'ailleurs pas moi qui les subsidie ou parfois en partie et donc, je ne structure pas l'offre des centres de congrès. Je vous donnerai quelques informations quant à leur taux de fréquentation. Je me borne à essayer de développer le tourisme d'affaires qui se base sur de structures existantes, mais en aucun cas je ne décide de créer des structures.

Ce n'est pas mon département qui le fait. Prenons le centre de Libramont, c'est un projet qui est tout à fait indépendant du secteur du tourisme.

Par ailleurs, nous y mettons une partie du budget. Je pense que cela se limite à 100 000 euros ou 150 000, de mémoire.

Le Ministre du Tourisme en tant que tel, ne peut pas répondre à cela puisqu'il ne coordonne pas, n'initie pas le dossier.

Ce n'est pas un de mes points au gouvernement mais par contre, à un moment, j'ai eu une sollicitation d'un autre ministre pour voir dans quelle mesure je pourrais y participer de manière tout à fait subsidiaire.

Je n'ai pas, dans mes missions, pour faire court, l'objet de coordonner les centres de congrès ni dans leur création ni dans ce qu'il y a sur le territoire. Par contre, à partir du moment où ils existent, ma mission c'est d'essayer de structurer et d'apporter une clientèle supplémentaire qui correspond à ce que vous avez dit, le tourisme d'affaires, mais vous verrez dans les chiffres que bon nombre de fréquentations de ces centres de congrès n'ont strictement rien à voir avec le tourisme et donc, évidemment sur la rentabilité *et cætera*, j'aurais du mal à me prononcer.

En ce qui concerne l'existence – je reviendrai après sur les deux cas précis – d'une multitude de structures, c'est parfois un peu la poule et l'œuf. Si on veut se positionner sur le plan international, il faut qu'on puisse – et j'y reviendrai également – avoir des structures. Est-ce que l'on doit avoir une demande de congrès significative en matière de tourisme d'affaires pour développer des structures ou est-ce que l'on doit développer des structures pour essayer d'avoir une demande internationale? C'est très difficile d'y répondre.

Une fois encore, je ne développe moi-même aucune structure. Ni celle de Mons ni celle de Libramont.

En ce qui concerne d'ailleurs celle de Mons, pour répondre à M. de Lamotte, elle s'inscrit dans le cadre de la programmation 2007-2013. J'y étais en 2007, en tout cas pas ici, dans le cadre des fonds FEDER. La décision a été prise à l'époque.

Le 2 octobre 2007, la Commission européenne approuve – je suppose qu'elle l'approuve après étude – le cadre de référence stratégique national de Belgique. C'est le plan opérationnel dit convergence qui a ensuite été approuvé par cette même commission. Ce programme prévoit la mise en œuvre d'un axe 3 lié au développement territorial équilibré et durable et se décline en trois mesures.

La mesure qui nous concerne est la 3.3. C'est redynamisation urbaine et attractivité du territoire. C'est pour dire un peu de référence ne fût-ce que dans l'intitulé au tourisme.

Dans le cadre de ces différentes missions, une *task force* réunissant une dizaine d'experts en la matière a analysé le dossier «Centre de congrès de Mons» qui fait partie intégrante du portefeuille de

projets FEDER quartier de la gare et centre d'art religieux.

Le 22 mai 2008, j'étais encore parmi vous, le Gouvernement wallon a approuvé ce projet et son cofinancement. À l'aube de ce petit rappel historique, vous pouvez comprendre que la construction des centres de congrès résulte d'une analyse rigoureuse menée tant par la Commission européenne que par le gouvernement de l'époque, mais que votre serviteur a peu de choses à voir dans la construction de ce centre de congrès même si après, il fera partie de l'offre intégrante de l'offre touristique d'un tourisme d'affaires. Je n'interviendrai vraiment qu'en aval final de cette décision voire même de construction.

En réponse à d'autres questions, le taux de fréquentation notamment, je me suis permis de demander quelques chiffres parce que je ne dispose pas de ces chiffres au sein du CGT évidemment.

Le Palais des Congrès de Liège a une moyenne de 410 événements par an et une clientèle à 96% nationale et à 4% internationale.

En ce qui concerne le Palais des Congrès de Namur, une moyenne de 150 événements par an et une clientèle à 99% nationale.

En ce qui concerne le Centre *Meeting* Européen de Charleroi – le CEME – une moyenne de 165 événements par an et une clientèle à 98% nationale.

Si on prenait le WEX. Quand j'organise le salon des mandataires, on n'est pas spécifiquement dans le développement touristique. Donc, il y a toute une série d'événements qui, évidemment, même s'ils génèrent un flux touristique, parce qu'il faut bien se loger dans les hôtels, ne passent évidemment pas par mes structures.

Ce que l'on peut constater quand même, c'est que la Wallonie est un carrefour logistique important au travers de l'Europe. On sait que l'un des devenirs ou un des potentiels de développement économique de la Wallonie se situe dans le secteur de la logistique. La Wallonie est peu ou quasi pas connue comme destination d'affaires sur l'échiquier international. C'est, me semble-t-il, plutôt un facteur positif qui montre qu'il y a du potentiel évidemment à aller chercher.

Sa clientèle principale est soit locale, soit en provenance de Bruxelles ou de Flandre. La destination Wallonie est choisie en grande majorité pour l'organisation de petits et de moyens événements et pour son offre diversifiée en matière d'activités de détente et de cohésion d'équipes (*team*

building). Je parlais de la structure que l'on avait mise en place aux barrages de l'Eau d'Heure.

La Wallonie n'est donc pas naturellement la destination à laquelle une entreprise pense pour l'organisation de grands événements tels que congrès, conférences et colloques. Il y a donc manifestement avec notre localisation au centre de l'Europe, avec les aéroports de proximité, les gares TGV, une place à prendre dans ce concert mais il faut voir par contre le développement de nouveaux centres de congrès à Libramont et à Mons comme une possibilité de toucher une clientèle d'affaires transfrontalière ou internationale qui est peu habituée à choisir la Wallonie pour l'organisation de leur événements (non-résidentiels) d'envergure.

La veille touristique en matière de tourisme annonce que le tourisme d'affaires a véritablement repris un rythme en Wallonie. Les manifestations sont en hausse comme l'indique l'*International Congress and Convention Association* (ICCA), et même si celle-ci ne comptabilise que les grands congrès internationaux, il convient de tenir compte de ce baromètre et d'anticiper dans ce domaine.

La Wallonie, aussi modeste soit son offre sur l'échiquier international, a tout intérêt à se préparer pour demain développer son offre en tenant compte des besoins de la clientèle d'affaires, notamment en matière d'avancées technologiques et de confort. Et je crois que c'est ce que vont offrir ces deux nouveaux centres de congrès. Une fois encore, je n'ai pas vu les plans, je suppose qu'étant donné la qualité de l'architecte pour Mons et la détermination de Benoît Lutgen pour Libramont, cela devrait bien aller!

C'est dans cette perspective que j'ai mis en place le Convention Bureau en Brabant wallon. C'est bien pour essayer de dynamiser et d'aller chercher quelque part cette clientèle internationale qui est peu habituée à venir chez nous.

On parlait tout à l'heure de l'image, je pense une fois encore que c'est en vendant notre image, une image générique à l'extérieur, que nous pourrions ensuite la décliner sous forme de produits.

J'espère avoir été complet.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte pour sa réplique.

M. de Lamotte (cdH). – Il n'en reste pas moins, Monsieur le Ministre, qu'en vous posant la question, j'ai un peu l'impression que vous avez aussi découvert la dimension globale de tous ces centres de congrès, de la capacité de «*booster*» davantage au niveau d'une fédération, d'une union au niveau

d'un tourisme d'affaires, au niveau d'une image de marque d'un tourisme d'affaires de la Wallonie vis-à-vis de l'extérieur.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je ne le découvre pas.

M. de Lamotte (cdH). – Non, non, vous ne le découvrez pas. Je veux dire qu'il y a toute cette évolution. Il n'empêche qu'en fonction de l'investissement, il y a aussi le fonctionnement qui pèse sur les dépenses des pouvoirs locaux, je vous le dis comme cela. Mais il ne faudrait pas qu'on en arrive à une concurrence un peu stupide entre les centres de congrès et encore, nous n'avons pas parlé des centres privés. Ils offrent aussi ce type de propositions. Quand vous dites 96%, si on fait la moyenne des chiffres que vous avez cités, c'est du tourisme interne, il y a manifestement du potentiel à aller chercher des congrès internationaux à l'extérieur et à voir quelles sont les relations de l'AWEx avec cette dimension.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco pour sa réplique.

Mme Cremasco (Écolo). – Merci, Monsieur le Président. Je ne vous cacherai pas, Monsieur le Ministre, que cela fait peur, ces investissements. M. de Lamotte fait référence aussi au privé parce qu'il a aussi besoin de développer des centres de congrès, d'attirer un tourisme d'affaires, international, *et cætera*.

On investit à hauteur de 22 millions et tout cela a l'air de nager dans le flou !

Je ne peux pas imaginer qu'étant soumis à la «question», vous n'avez pas posé la question aux autres membres du gouvernement voire au ministre-président et qu'il n'y ait personne qui puisse donner un peu plus d'armes pour défendre ce genre d'investissement. Cela me semble fou, cela me fait peur. On ne fait pas des investissements de cette ampleur-là sans savoir où l'on va ou alors on les séquence.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous m'interrogez dans une matière qui n'est pas la mienne, je veux bien demander aux autres membres du gouvernement ce qu'ils en pensent. On m'a interrogé sur le plan touristique, mais je n'ai pas pris la décision ni à Libramont, ni à Mons, ce n'est pas dans mes compétences, tout simplement.

Mme Cremasco (Écolo). – Vous êtes en train de me dire d'aller poser la question au ministre-président, en l'occurrence pour Mons puisque c'est dans le cadre du programme convergence et d'aller

voir à Libramont qui de droit. Je ne sais pas si c'est M. Lutgen.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Il y a un département qui a porté le projet, qui a dû justifier les choses.

Mme Cremasco (Écolo). – J'ose espérer qu'il y a une vision transversale autre que celle-là, que chacun n'y va pas de son petit investissement à gauche et à droite.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Sans doute mais ...

Mme Cremasco (Écolo). – Et vous dites que vous ne disposez pas de cette vision transversale ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Non, je n'ai pas dit cela. Je ne vais pas l'avoir. Je ne veux pas vous quereller, mais je ne l'ai pas. Vous vous rendez compte si, demain, je dis que je veux voir ce qui se passe dans les compétences d'un de mes collègues, je veux voir pourquoi il développe ceci ou cela. Non, il doit y avoir cette vision transversale, mais ce n'est pas au Ministre du Tourisme de l'avoir.

Mme Cremasco (Écolo). – Je vous entends bien et je comprends bien dans quelle situation vous pouvez être même si vous jugez ces investissements plus ou moins pertinents. Bien sûr, mais quand même il faut qu'il y ait une vision transversale, il faut bien que quelqu'un l'ait et donc, que quelqu'un un jour nous apporte des réponses. Visiblement c'est le ministre-président qui devrait en l'occurrence arbitrer, moi, je pense que néanmoins, s'il a une vision transversale sur le sujet, elle est inévitablement liée à la vôtre et liée aussi au secteur de déploiement, il faut bien que quelqu'un s'en occupe.

Je veux dire qu'il faut qu'on apprécie globalement le déploiement, cela me semble opportun.

En attendant, je vous remercie, pour votre sincérité et pour vos réponses.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Cela fait beaucoup de choses, ce n'est pas moi qui ai pris la décision.

M. le Président. – Voilà qui clôture nos travaux.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 20 minutes